

- › **Carte grise** du véhicule.
- › **Contrôle technique** en cours de validité pour les véhicules de plus de 4 ans.
- › **Le jugement** du divorce définitif.
- › **Copie d'une pièce d'identité** en cours de validité **de chacun des titulaires** de la carte grise (carte d'identité recto/verso, permis de conduire ou passeport).
- › **Copie d'un justificatif de domicile** à votre adresse précise **de moins de 6 mois** :  
(facture EDF, téléphone, quittance de loyer d'un professionnel de l'immobilier, avis d'imposition sur le revenu, attestation assurance logement, facture d'eau, ...).  
ou dans le cas d'une personne habitant chez une autre personne (parents ou amis) :  
une attestation manuelle de l'hébergeant en précisant qu'il héberge le demandeur à son domicile avec copie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant avec une copie de sa pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto/verso, permis de conduire ou passeport).
- › **Procuration** originale, remplie et signée par la personne (avec une carte d'identité, permis de conduire ou passeport) venant faire la démarche pour une autre personne.
- › **Demande de certificat d'immatriculation** complétée et signée **de chacun des demandeurs**.
- › **Mandat d'immatriculation** complété et signé **de chacun des demandeurs**.